

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2023

Date de convocation : 7 février 2023

L'an deux-mil vingt trois, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Mme PETITDIDIER, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, Mme HEINTZ, M. RHEIN, Mme BORGNE, M. DE OLIVEIRA, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, Mme ROBIN, M. CHOTARD, Mme BACHELET, M. DELPIRE, Mme PRIESS, Mme MBAGA, Mme COUSIN, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, M. GAMBIN, Mme CAUSERET

Étaient excusés : M. VIORRAIN (pouvoir M. TOURNOIS), M. GALEOTTA (pouvoir M.FRANCHI)

Étaient absents : Mme PIRY-RUIZ, Mme PICARD

Secrétaire : Abel CHOTARD

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27
Quorum : 15

Quorum : 15

DELIBERATION 2023 -009

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET VILLE 2023**

ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2022-52 ET AJUSTEMENT DES MONTANTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT,

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M14,

VU le débat d'Orientation Budgétaire adopté le 17 janvier 2022,

VU la délibération n°2022-07 du 14 février 2022 adoptant le Budget Primitif Ville pour l'année 2022,

VU la délibération n°2022-036 du 19 septembre 2022 adoptant le Budget Supplémentaire du Budget Ville pour l'année 2022,

VU la délibération n°2022-051 du 12 décembre 2022 adoptant la DM n° 1 du Budget Ville pour l'année 2022,

VU la délibération n° 2022-52 du 12 décembre 2022 portant autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget ville 2023,

Accusé de réception en préfecture
N° 2023-0002-2023-009-DE
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023

CONSIDÉRANT que la Préfecture, au titre du contrôle de légalité, a informé le 19 janvier 2023 que la délibération n° 2022-52 du 12 décembre 2022 comportait une erreur matérielle dans la mesure où elle mentionnait les restes à réaliser au titre des sommes prises en compte pour définir les dépenses d'investissements de l'année 2022,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget, à l'exception des crédits afférents au remboursement du capital de la dette,

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles du budget d'investissement en 2022 s'élevaient à **2 993 047,00 €**,

CONSIDÉRANT l'avis des commissions réunies le 6 février 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ANNULE** la délibération n° 2022-052 du 12 décembre 2022 portant autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget ville 2023,
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement à hauteur de **748 261,75 €** jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023,
- **PRÉCISE** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture de crédits au budget primitif.
- **PRÉCISE** que les écritures suivantes font l'objet de l'ouverture des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	Pour rappel BUDGET 2022	Crédits proposés au vote
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 609,00 €	22 902,25 €
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	24 408,00 €	6 102,00 €
2031 - Frais de recherche et de développement	56 020,00 €	14 005,00 €
2033 - Frais d'insertion	960,00 €	240,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	10 221,00 €	2 555,25 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	255 975,00 €	63 993,75 €
204182 - Autres org. publics - Bâtiments et installations	254 463,00 €	63 615,75 €
2046 - Attributions de compensation d'investissement	1 512,00 €	378,00 €

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 602 499,00 €	650 624,75 €
2111 - Terrains nus	12 000,00 €	12 000,00 €
2115 - Terrains bâtis	684 440,00 €	171 110,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	30 000,00 €	7 500,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrain	197 172,00 €	49 293,00 €
21311 - Hôtel de ville	6 564,00 €	1 641,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	21 565,00 €	5 391,25 €
21316 - Équipements du cimetière	848,00 €	212,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	416 018,00 €	104 004,50 €
2135 - Installations générales, agencements...	113 931,00 €	28 482,75 €
2138 - Autres constructions	41 483,00 €	10 370,75 €
2151 - Réseaux de voirie	766 166,00 €	191 541,50 €
2152 - Installations de voirie	14 651,00 €	3 662,75 €
21538 - Autres réseaux	31 000,00 €	7 750,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 226,00 €	306,50 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	14 839,00 €	3 709,75 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	12 546,00 €	3 136,50 €
2161 - Œuvres et objets d'art	1 180,00 €	295,00 €
2182 - Matériel de transport	74 754,00 €	18 688,50 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	29 883,00 €	7 470,75 €
2184 - Mobilier	44 117,00 €	11 029,25 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	88 116,00 €	22 029,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	42 964,00 €	10 741,00 €
2313 - Constructions	42 964,00 €	10 741,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 993 047,00 €	748 261,75 €

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20230218-2023-009-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 01/04/2023

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20230213-2023-009-DE
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2023
Jean-Baptiste ROUSSEAU

Maire de Soisy-sur-Seine



Abel CHOTARD

Secrétaire de séance

Date de publication :